

AVIS PUBLIC

Par la présente, les citoyens sont informés qu'à la séance ordinaire du 19 décembre 2023, le Conseil municipal a adopté le règlement :

RÈGLEMENT NUMÉRO AD-105-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO AD-105 DÉLÉGUANT LE POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES ET DE SIGNER DES CONTRATS AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Ce règlement vise à apporter des modifications au règlement original, notamment pour modifier le titre d'emploi de certains employés et ajuster les montants maximaux autorisés pour suivre l'inflation

Ce règlement amende le règlement numéro AD-105.

Le règlement entre en vigueur à compter de la date de publication de cet avis public.

Il peut être consulté sur rendez-vous au bureau de la municipalité au 91 rue Principale à Saint-Jacques-le-Mineur.

Donné à Saint-Jacques-le-Mineur, ce 21^e jour du mois d'avril 2023.

Je, soussignée, Isabelle Arcoite, directrice générale et greffière-trésorière certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en affichant une copie à chacun des endroits désignés par la municipalité entre 8h00 et 22h00, le 6 avril 2023.



Isabelle Arcoite
Directrice générale et greffière-trésorière